



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recrutement

Question écrite n° 126663

Texte de la question

Mme Monique Iborra attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par les candidats au concours des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées suite à l'ajout aux conditions d'inscription au concours externe du CAPES pour la session 2012 de l'exigence d'obtention du nouveau certificat informatique C2i2e. Cette condition est impérative pour être nommé fonctionnaire stagiaire en cas de réussite au concours. Or ce diplôme ne serait délivré que dans le cadre de la préparation universitaire au concours, ce qui rompt le principe d'égalité de traitement avec les candidats libres. Elle lui demande donc de surseoir à cette réforme qui méconnaît la particularité des parcours des candidats libres.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126663

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 791

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)